



Compte rendu du comité syndical du 17 novembre 2016

à 17h30 à la CCIB de Lagrand

INTRODUCTION

Jacques Francou, Président du syndicat, ouvre la séance en précisant que l'objectif est de voter un budget d'ici la fin de l'année 2016 afin de faire fonctionner la structure en 2017. Monsieur Francou rappelle qu'une nouvelle gouvernance est à venir pour le syndicat compte tenu de l'évolution des EPCI sur le territoire.

Approbation du compte rendu du comité syndical du 11 octobre 2016 à l'unanimité.

Mme Durand est secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

1- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Contexte :

En perspective du vote du budget 2016, Monsieur Francou propose de maintenir pour 2017, les participations financières des communautés de communes équivalentes à celles des années précédentes, à savoir 124 979 €. M. Francou précise que des actions non prévues au budget mais inscrites à l'avenant pourront éventuellement être ajoutées en 2017 dans le cadre d'un budget supplémentaire.

L'idée de ce débat d'orientation budgétaire (DOB) est de se mettre en position d'attente en maintenant les participations des communautés de communes, en attendant la réorganisation territoriale.

Avant la présentation du DOB, M. Francou rappelle que les dépenses de fonctionnement et plus précisément les dépenses liées aux postes des techniciens du SMIGIBA sont financées dans le cadre du contrat de rivière. En ce qui concerne les postes Natura 2000, ils sont aidés à 100 % par l'État.

M. Francou poursuit en précisant que dans l'esprit du SMIGIBA, il faut chercher à préserver notre vallée pour l'avenir.

Présentation du débat d'orientation budgétaire

C. Vassas présente le DOB en se basant sur les actions inscrites pour l'année 2017 dans l'avenant du contrat de rivière. Le débat débute par les actions d'investissement.

ACTIONS D'INVESTISSEMENT

Travaux d'entretien de la végétation

Les travaux d'entretien de la végétation font partie intégrante des actions fortes du syndicat. En 2017, des travaux seront réalisés et un plan pluriannuel d'entretien de la végétation devra être élaboré afin de pouvoir poursuivre ce type de travaux à l'avenir.

Action à inscrire au budget 2017. Pas de remarques dans le cadre du DOB.

Travaux traitement des iscles

Action à inscrire au budget 2017. Pas de remarques dans le cadre du DOB.

G. Lesbros informe l'assemblée qu'il est satisfait des travaux réalisés par le SMIGIBA en amont du Pont du Villard à Montmaur.

Travaux de restauration des adoux

Les travaux de restauration des adoux ne seront pas inscrits en 2017 car les suivis qui auraient du être réalisés en 2015 et 2016 n'ont pu être réalisés. Par conséquent, il n'a pas été possible d'élaborer un programme de travaux de restauration des adoux, par manque de temps.

Pas de remarques dans le cadre du DOB.

Diagnostic et travaux de restauration de la franchissabilité piscicole des seuils

En 2016, un diagnostic des seuils présents sur le torrent de Maraize a été réalisé en interne, par Cyril RUHL. Des travaux doivent être engagés sur 4 seuils du Maraize. Des maitres d'ouvrage doivent être définis afin de réaliser les travaux. Le syndicat assistera les maitres d'ouvrage dans les dossiers de conception et les dossiers réglementaires. En 2017, le diagnostic des seuils présents sur la Blaisance reste à faire.

A. Moullet demande quelle est l'efficacité de la passe à poisson réalisée au Pont des Savoyons à Veynes.

C. Ruhl informe que la Fédération de Pêche a engagé une étude (environ 100 k€) pour suivre le déplacement des différentes espèces de poissons pour lesquelles l'aménagement a été réalisé. Cette étude consiste à implanter des puces sur les poissons et des capteurs sur l'ouvrage, à la fois du côté de la passe à plot et du côté enrochement rugueux de la passe.

M. Francou demande que soient présentés les résultats de cette étude.

C. Vassas rappelle que cet aménagement a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département des Hautes Alpes pour assurer la stabilité du Pont des Savoyons, assurer la franchissabilité et préserver la mise en eau du canal d'irrigation en rive droite. Le SMIGIBA a porté l'étude d'aménagement du seuil et était favorable à la réalisation de ces travaux pour rétablir la continuité écologique.

C. Ruhl rappelle l'importance d'aménager des seuils artificiels, d'autant plus si ceux-ci sont trop hauts et sans fosse d'appel.

G. Roméo rappelle l'intérêt des travaux réalisés en 2015 sur la commune d'Eygayes avec la reconstitution de plusieurs seuils successifs pour assurer la franchissabilité d'un cours d'eau. Ces travaux avaient été dimensionnés et suivis par Cyril RUHL.

Réseau de suivi physique et plan de gestion des alluvions de la Méouge

Le réseau de suivi consiste à assurer le suivi topographique des zones sensibles aux événements majeurs afin de voir si des actions doivent être déclenchées (curage ou recharge en galets).

A. Moullet demande quel tronçon sera suivi par topographie sur la Méouge car le secteur des gorges ne semble pas le plus pertinent.

C. Vassas indique que l'ensemble du linéaire sera levé pour vérifier l'évolution du fond du lit depuis l'étude transport solide réalisé sur la Méouge. Toutefois, certains tronçons étant prioritaires, celui des gorges ne sera levé qu'en dernier lieu.

Réseau de suivi des débits et mise en place de suivis piézométriques

Tous les ans le syndicat installe des sondes temporaires de mesure des hauteurs d'eau pour améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique des cours d'eau. Les sondes sont installées sur la Blaisance, Chauranne et sur le Petit Buëch et Grand Buëch en amont de leur confluence respective. L'installation des stations est réalisée en interne, les dépenses sont faibles et concernent uniquement l'achat de matériel (type tube PVC) nécessaire à la fixation des sondes.

JF. Contoz souligne que ça ne coûte pas grand chose, seulement du temps de mise en œuvre.

C. Vassas précise qu'en plus du suivi de la ressource de surface, il est important de suivre l'évolution de la nappe d'accompagnement des cours d'eau. Pour cela, il faut réaliser des sondages/forages afin d'implanter les tubes PVC dans lesquels seront placées les sondes.

C. Vassas présente l'ensemble des actions du SMIGIBA en faveur du suivi des débits : 3 stations fixes implantées à La Roche des Arnauds, La Faurie et Laragne qui enregistrent des données en temps réel, disponibles sur le site internet du SMIGIBA ; les sondes temporaires d'étiage ; le courantomètre qui permet de jauger le débit des cours d'eau. Une part importante du temps de travail des techniciens du syndicat est consacrée au suivi des débits des cours d'eau.

A. Moullet demande si le syndicat récupère les données des piézomètres EDF.

C. Vassas répond que les données des piézomètres ne sont pas transmises au syndicat et que d'une manière générale c'est assez difficile d'échanger des données.

A. Moullet propose que les élus interviennent auprès d'EDF pour que les données des sondes et des différentes stations EDF soient transmises au SMIGIBA.

J. Francou informe que si EDF transmet ces données au SMIGIBA, l'exploitant sera obligé de le faire ailleurs.

M. Francou insistera malgré tout pour que le syndicat puisse obtenir ces données et propose d'aller rencontrer le préfet le cas échéant.

Études endiguements Grand Buëch, Petit Buëch et Buëch Aval

En 2017, se poursuivra l'étude endiguement sur le Grand Buëch. Compte tenu de l'importance de l'enveloppe financière pour réaliser ce type d'étude (60 k€ environ pour chaque étude), il se pourrait que soient reportées les études endiguements sur le Buëch Aval et Petit Buëch.

Action à inscrire au budget 2017. Pas de remarques dans le cadre du DOB.

Observatoire écologique

De nombreuses données sont récoltées et compilées au syndicat. A ce jour, il n'existe pas de base de données ni de représentation cartographique sous forme de SIG de ces données pour les valoriser. Une réflexion en interne sera portée en 2017 pour évaluer les attentes du syndicat pour constituer un SIG.

Action à inscrire au budget 2017. Pas de remarques dans le cadre du DOB.

ACTIONS DE FONCTIONNEMENT

Stations de mesures du débit

Comme depuis 2009, il faut assurer la maintenance des stations fixes du syndicat, la mise en ligne des données et le tarage des stations.

E. Bonniot demande le résultat de cette instrumentation de suivi des débits.

C. Vassas rappelle le contexte et l'objectif de départ de ces stations était d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique des cours d'eau en période d'étiage sachant que le bassin versant du Buëch est en déficit quantitatif. Jusqu'à présent, les études se basaient sur des données de débit modélisé et théorique. Les stations permettent de mesurer le débit réel qui transite dans le cours d'eau. Il est important de souligner que l'instrumentation doit se faire sur du long terme, une dizaine d'année minimum avant d'avoir des tendances qui soient solides statistiquement parlant. Les sondes d'étiages mettent en évidence pour certaines, des variabilités saisonnières et sont difficilement comparables entre elles car chaque bassin versant a un fonctionnement différent.

M. Guieu demande ce qu'il en est du suivi de débit EDF et souligne que des valeurs quotidiennes sont transmises en période d'étiage, EDF a fait un réel progrès.

C. Vassas indique qu'EDF dispose d'une station de mesure des débits dans Serres et qu'en période d'étiage, EDF indique les valeurs dérivées afin de satisfaire l'usage agricole. Cependant, ces valeurs de débit dérivées ne sont pas transmises le reste de l'année car il s'agit de données sensibles pour l'exploitant. Hors période d'étiage, il est difficile d'établir un lien entre les mesures de débit à Serres et celles enregistrées à la station de Larnage car le débit dérivé n'est pas connu.

Action à inscrire au budget 2017. Pas de remarques dans le cadre du DOB.

Communication

Les actions de communication portées par le syndicat se poursuivront en 2017 : bulletin annuel, maintenance du site internet, sorties, sensibilisation des scolaires, conférences,...

Action à inscrire au budget 2017. Pas de remarques dans le cadre du DOB.

Bilan du contrat de rivière et étude prospective

Le bilan technique et financier du contrat de rivière depuis 2008 sera rédigé en interne. Un bilan sociologique couplé avec une étude prospective sera externalisée. Cette étude ayant pour objectif de faire un bilan sur la perception locale du contrat de rivière 2008-2017 et de mettre en lumière des orientations pour la suite.

J. Francou rappelle que sans contrat de rivière, les actions ne sont pas financées.

Action à inscrire au budget 2017.

CONCLUSION

J. Francou demande si la présentation du DOB engendre d'autres commentaires.

A. Moullet demande si ces orientations seront chiffrées pour le prochain comité syndical afin de pouvoir décider les actions à mettre en œuvre en 2017. M. Moullet demande à ce que l'action d'essartement des iscles soit maintenue et qu'en 2017, le secteur de Chateauneuf de Chabre soit inscrit.

A. Moullet fait remarquer que suite aux campagnes de curage du piège à gravier (PAG) de Sisteron, des digues sont affouillées.

C. Vassas rappelle le contexte : le PAG a été la solution retenue pour piéger les galets du Buëch en amont de la confluence de la Durance. En effet, si ces galets arrivent dans la retenue du barrage de St Lazare, le fond du lit va monter et cela va augmenter le risque d'inondation dans Sisteron. Le piège a une capacité de 180000 m³ ce qui permet d'accueillir des volumes plus importants que le volume moyen annuel estimé (60000 m³). En 2015, le PAG n'était pas suffisamment rempli, les travaux de curage n'ont pas été réalisés. En 2016, malgré l'absence de crue et un très faible apport de galets, les travaux ont été réalisés malgré le désaccord du syndicat et de l'ONEMA. En effet, pour EDF, la probabilité d'avoir 2 années successives de faibles hydrologie était très faible. Par ailleurs, financièrement EDF avait la possibilité de financer les travaux en 2016, ce qui n'était à priori pas certain pour 2017. En 2016, 65000 m³ de matériaux ont été prélevés. Dans le cadre du suivi scientifique de l'évolution du lit en amont du piège, les tendances sont encore dans les marges d'incertitude des appareils de mesure. Malgré des enfoncements importants ponctuels du lit et des berges qui s'effondrent, il est nécessaire de poursuivre les suivis.

A. Moullet indique que le lit s'est enfoncé de plus de 2 m à l'aval du PAG. M. Moullet ne comprend pas pourquoi la drague de Laragne n'a pas été maintenue.

M. Tripodi fait remarquer que le PAG a été curé au-delà de son emprise puisque des curages ont eu lieu jusqu'au niveau du canal de restitution. M. Tripodi relate le nombre de passages des camions à Ribiers et a le sentiment d'être impuissant face à une population qui dit que les élus sont nuls.

J. Francou propose une rencontre sur site avec la presse pour faire remonter l'avis du SMIGIBA sur le curage du PAG.

Le DOB préalable au budget primitif 2017 est validé.

2- RÉVISION DES STATUTS DU SMIGIBA

Contexte :

Le cabinet VEDESI a été retenu pour la mission juridique de révision des statuts. Une première étape consiste à faire une analyse de la gouvernance du syndicat pour 2017.

Une présentation des statuts sera proposée lors du comité syndical du 15/12.

3- RECRUTEMENT POSTE NATURA 2000 : SITE BUËCH ET MÉOUGE

Contexte :

Le contrat de travail de Mlle LAMPE s'est terminé le 16 septembre 2016. Son poste d'animatrice des sites Natura 2000 Buëch et Mouge (80 % temps de travail) est vacant.

Procédure de recrutement à engager pour une prise de poste au 1^{er} janvier 2017.

4- TRAVAUX D'ENTRETIEN VÉGÉTATION ET TRAITEMENT DES ISCLES

Contexte :

Traitement des iscles : en 2016, ces travaux concernent les communes de Montmaur, Veynes, Serres, Orpierre, Mison – Retours positifs des communes de Mison et Montmaur. En séance, une discussion technique est faite pour bien expliquer les objectifs de scarification et essartement des iscles.

Travaux d'entretien de la végétation : en 2016, ces travaux concernent les communes d'Aspremont et Séderon. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Arbres et Techniques.

J. Francou rappelle le cadre d'intervention du SMIGIBA et rappelle que les actions portées par le syndicat sont inscrites dans le contrat de rivière. Une aide technique est possible pour les communes qui sollicitent le SMIGIBA, en dehors des actions du contrat de rivière. Le syndicat ne peut pas financer les actions qui ne sont pas affichées dans le contrat de rivière. Dans le cadre d'une assistante aux communes, l'appui du SMIGIBA est exclusivement technique.

Le diaporama de présentation des différents travaux est téléchargeable sur le site internet du SMIGIBA.

PAPI

Les réunions de concertation présentation diagnostic PAPI d'intention se sont déroulées par sous bassin versant, sur les communes :

- d'Aspremont le 14 novembre de 9h30 à 11h30,
- d'Eyguians le 14 novembre de 14h à 16h,
- de Montmaur, le 18 novembre de 9h30 à 11h30.

Des réunions de concertation plus technique pour alimenter le plan d'actions seront organisées début janvier 2017.

PLANNING

Réunions diverses :

Conférence rivière en tresse : 18/11 à 19h30 à Ribiers

Comité plénier de la Durance (SMAVD) : 1/12 à 14h30 à Mallemort au siège du SMAVD

Comité de pilotage (Canal de Gap) : 8/12 à 9h à Tallard - projet de retenue du Châtelar